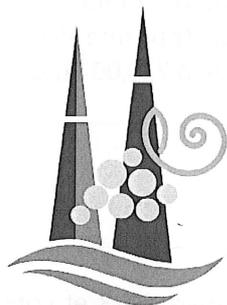


Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2023

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 18 avril 2023.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES
Absents :	
Quorum :	Vingt-six Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	Délibération n° 01 du 25 avril 2023 (20230425_1DB01) : Domaine – Echange foncier et cession d'un terrain Quai de la Ronde
Objet :	3.1 Acquisitions

Vu la demande de l'UNION DES VIGNERONS (UDV) qui souhaiterait récupérer la propriété du talus et des ouvrages de soutènement en limite de leur propriété avec la parcelle AI 49 et AI 28 appartenant à la Commune (812 m²) et considérant l'intérêt pour la collectivité de poursuivre la continuité de la bande de terrain longeant la rivière en direction des Cordeliers pour avoir la maîtrise de l'emprise de la canalisation d'assainissement descendant de Saint-Nicolas (919 m²), le Conseil Municipal unanime autorise l'échange foncier à intervenir à cet effet, étant précisé que celui-ci interviendra sans soulte.

Vu l'offre de cession du restant du terrain (environ 2.595 m²) sis au 1 Quai de la Ronde sous les références cadastrales AI 49 et AI 28, et vu la demande d'estimation préalable adressée au Service d'évaluation domaniale le 16 décembre 2022 et sans réponse à ce jour, l'assemblée unanime autorise cette vente au prix global de 75.000,00 € HT, étant observé que la vente sera assortie d'une condition de construction d'un établissement de restauration festive.

Acte :	Délibération n° 02 du 25 avril 2023 (20230425_1DB02) : Domaine public – Convention pour l'entretien du matériel du parcours de chasse au trésor « PEPIT »
Objet :	3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Vu sa Délibération n° 04 du 08 février 2022 et considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre cette démarche à laquelle elle adhère depuis l'année 2019 et de pérenniser le parcours PEPIT axé sur le patrimoine local

de Saint-Pourçain-sur-Sioule qui rencontre un vif succès avec une fréquentation toujours en augmentation, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'un avenant à la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Allier (CAUE 03) et l'Office de Tourisme Val de Sioule concernant l'approvisionnement en matériels de récompense pour un montant annuel porté à 749,00 Euros.

Acte :	Délibération n° 03 du 25 avril 2023 (20230425_1DB03) : Budget communal 2023 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

Vu sa Délibération n° 11 du 31 janvier 2023, vu la Circulaire préfectorale du 10 mars 2023 et considérant que le vote des taux applicables en matière de fiscalité directe communale pour l'exercice considéré inclut désormais le vote d'un taux de Taxe d'habitation Résidences secondaires (THRS) à partir du taux de référence 2019 après son gel entre 2020 et 2022, le Conseil Municipal, par 23 voix et 6 abstentions, reconduit pour 2023 les taux communaux de fiscalité suivants :

<input type="checkbox"/> Taxe foncier bâti	40,33 %
<input type="checkbox"/> Taxe foncier non bâti	53,64 %
<input type="checkbox"/> Taxe d'habitation Résidences secondaires	11,00 %

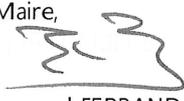
Acte :	Délibération n° 04 du 25 avril 2023 (20230425_1DB04) : Finances – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Considérant l'intérêt pour la collectivité des missions concernées, le Conseil d'Administration unanime autorise le remboursement de dépenses exposées pour le compte de l'Etablissement, pour un montant total de 36,00 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 28 avril 2023
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,


Emmanuel FERRAND